



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

Budget principal – Décision modificative n°1 – Subvention au CCAS

Dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2024 lors de sa séance du 4 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 209 215 € au Centre communal d'Action Social (CCAS) de la commune de Valdahon.

Les subventions aux associations, qui seront proposées au vote lors du prochain conseil d'administration du CCAS, s'élèvent au total à 13 600 €, alors que 9 600 € sont inscrits au budget prévisionnel 2024.

Il est proposé que la commune verse un complément de 4 000 €, sachant que 2 000 € seront alloués à l'association des sapeurs de Leclerc (ASL) de Valdahon, en soutien au projet de « tour du Mont Blanc pour les blessés », organisé par le 13^{ème} régiment du Génie de Valdahon. Cette aide financière attendue permettra de financer l'organisation et les équipements utiles à ce trek solidaire.

Il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires selon les modalités précisées en annexe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS
- Approuve la DM n°1

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 17

Contre : 6

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
27/05/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

